



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 1er février 2022

Ouverture de la réunion. Le 1er février 2022 à 10 h, en visioconférence depuis trois sites (Caen, Rouen, Le Havre).

Présents. Njaka ANDRIAMANDRATOMANANA, Alexandre BERRED, Bertrand BOUDART, Coleen BOUST, Pierre CALKA, Arnaud DUCROT, Brigitte DIARRA, Nicolas FORCADEL, Tanguy GERNOT, Laurent HEUTTE, Nicolas LANGLOIS, Marie LEGAY-MELEUX, Gilbert LEVITT, Mathieu POULIQUEN, Éric RICARD, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE, Cyril TAIN, Cecilia ZANNI-MERK, Bruno ZANUTTINI, Flore ZULMEA.

Points à l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil du 4 octobre 2021
- Nouveaux membres
- LAC
- Candidatures RIN et HAISCoDe
- Aide à la mobilité
- Évolutions réglementaires en cours
- Informations et questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 4 octobre 2021

Le compte-rendu est approuvé.

Nouveaux membres

Afin que l'électronique soit représentée par un membre du conseil parmi les représentants des laboratoires, comme prévu par le règlement intérieur de l'école doctorale, le GREYC a désigné Bertrand Boudart (professeur des universités en électronique au GREYC, antenne de Cherbourg) comme représentant à la place de Gaël Dias.

Le conseil remercie vivement Bertrand, ainsi que le GREYC.

Par ailleurs, Laurent Heutte remplacera désormais Ayoub Otmani en tant que représentant du LITIS (avec Éric Sanlaville).



Enfin, Bruno Zanuttini (BZ) informe le conseil que Pierrick Gandolfo, directeur du collège des écoles doctorales de Normandie Université, a annoncé son départ de cette fonction. Son successeur le remplacera donc au sein du conseil de l'ED MIIS.

N.B. : François Dauphin, professeur à l'Université de Caen Normandie, a depuis été nommé directeur du collège doctoral en remplacement de Pierrick Gandolfo.

LAC

Pour rappel, le Laboratoire d'Automatique de Caen (LAC) n'existe plus depuis le 31 décembre 2021. Il était constitué de deux équipes, IdO et Padicor, et avait un représentant au conseil de l'école doctorale (Mathieu Pouliquen).

Depuis, le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes (LIS) a été officiellement créé, comprenant les membres de l'ancienne équipe IdO. Il est sous double tutelle de l'Université de Caen Normandie et de l'Ensicaen, dirigé par Tomas Ménard (directeur adjoint : Miloud Frikel). Il compte 8 membres permanents dont 5 habilités à diriger des recherches, et à ce jour comprend 6 thèses en cours.

Le LIS demande son intégration formelle à l'ED MIIS. La direction de la recherche de l'Ensicaen et la commission de la recherche de l'Université de Caen Normandie ont donné un avis favorable à cette intégration.

Une discussion est menée en l'absence de Mathieu Pouliquen, et l'intégration du LIS à l'ED MIIS est votée à l'unanimité. Mathieu Pouliquen restera représentant au conseil.

N.B. : Début juin 2022, la situation des membres de l'ancienne équipe Padicor n'est toujours pas éclaircie.

Candidatures RIN et HAISCoDe

Pour rappel, les candidatures à une allocation RIN 100 ou 50 % (appel de la région Normandie) sont étudiées par les pôles stratégiques de formation et de recherche de la ComUE pour ce qui est des aspects scientifiques. Les pôles ont fait le choix de ne pas considérer les éventuels candidats, seulement la qualité des sujets telle qu'expertisée par deux relecteurs extérieurs à la Normandie ; ce choix d'ignorer les candidats provient du fait que tous les dossiers n'en ont pas, et que par ailleurs les allocations sont attribuées aux sujets, et rien ne garantit que les candidats déclarés en janvier ne se désisteront pas. La qualité des candidats est de fait évaluée par l'ED après attribution des allocations ; les directeurs de thèse proposent des candidats, et si l'ED, sur la base d'une audition et des dossiers, ne valide pas ces candidatures, les directeurs de thèse peuvent alors chercher d'autres candidats (pour un démarrage du contrat doctoral au plus tard le 1er décembre, faute de quoi l'allocation est définitivement perdue).

Le processus pour les allocations du projet « contrats doctoraux en intelligence artificielle » (HAISCoDe, 5 contrats en 2021 et 5 contrats en 2022, cofinancés par la Région Normandie et l'ANR) est similaire, sous l'égide d'un comité *ad hoc* (s'appuyant toutefois sur le panel de relecteurs du pôle SN).

À ce stade, l'avis de l'ED est attendu sur la qualité de l'encadrement.



Il y a 35 candidatures à l'appel RIN 100 et/ou HAISCoDe (un certain nombre sont communes), et 11 à l'appel RIN 50. Parmi ces demandes, 1 demande RIN 100 (non HAISCoDe) dépend du pôle CTM, 1 demande RIN 50 dépend du pôle CTM et 1 du pôle EP2M. Enfin, 1 demande RIN 50, du LINEACT, dépend de fait de l'ED SMI et non de l'ED MIIS ; l'avis de l'ED MIIS sur l'encadrement est toutefois sollicité, du fait de la convention entre le LINEACT et Normandie Université.

Le bureau a étudié les candidatures, en vérifiant tout d'abord la disponibilité des encadrants (au plus 5 doctorants à la fois pour un même directeur, et au plus 300 % d'encadrement, seules les cotutelles, codirections et thèses CIFRE étant comptées à 50 %, en accord avec le règlement intérieur de l'ED), et en vérifiant l'historique d'encadrement (abondons, durées des thèses...).

Seuls deux dossiers posent problème : l'un a reçu un avis défavorable du laboratoire, et pour l'autre, l'un des deux codirecteurs a déjà un taux d'encadrement de 300 %, pour 5 doctorants, aucune soutenance n'étant encore certaine à un horizon de quelques mois. Pour le premier, l'encadrement ne pose toutefois pas de problème ; pour le second, le directeur, contacté avant le conseil, a retiré sa demande.

En conséquence, le bureau propose d'émettre un avis favorable (A) à toutes les demandes déposées, à l'exception de cette dernière (avis défavorable, C). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aide à la mobilité

Le bureau souhaite présenter la demande de Thibaud Brochet, doctorant de Su Ruan au LITIS (Université de Rouen Normandie) pour une mobilité d'un an, de mars 2022 à mars 2023, à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Thibaud Brochet est à mi-thèse au moment du conseil (thèse démarrée en octobre 2020), financé par une allocation établissement.

La demande est bien motivée et pertinente. Le bureau propose d'accorder une aide de 2 000 €, à compléter par d'autres financements, sous la responsabilité de la directrice de thèse. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il sera toutefois demandé au doctorant et à la directrice de vérifier la possibilité de suivre le volume de formations demandé par l'ED (60 h) en tenant compte de cette mobilité.

Le bureau en profite pour rappeler le fonctionnement des aides aux missions et à la mobilité offertes par l'école doctorale. La première est forfaitaire (50 € pour une mission en Normandie, 200 € pour une mission en France, 400 € pour une mission en Europe, 800 € pour une mission dans le reste du monde). Elle peut concerner des formations, la participation à des écoles d'été, à des ateliers (*workshops*), etc. La liste n'est pas exhaustive et l'appel se veut ouvert. Les demandes sont traitées par le bureau, au fil de l'eau.

La seconde est une aide pour des séjours longs (au moins 3 semaines) dans une institution académique à l'étranger (séjour de recherche). Les demandes sont là aussi étudiées au fil de l'eau, et le montant accordé est décidé au cas par cas. L'ordre de grandeur indicatif est autour de 2 000 €, mais cela peut varier selon la nature de la mobilité et selon le budget de l'ED au moment de la demande.

Le bureau rappelle que dans les deux cas, l'idée est que les directeurs de thèse et les laboratoires s'organisent pour financer le complément. La mission est organisée, et les dépenses avancées, par les laboratoires, qui reçoivent ensuite l'aide de l'école doctorale sous la forme de versements globaux (typiquement en juin et en septembre). Enfin, il est important de rappeler que ces aides ne sont pas destinées à financer une participation à un congrès pour y présenter des travaux de recherche sélectionnés par un comité de lecture (c'est le rôle exclusif du laboratoire), ni une visite à un codirecteur de thèse dans le cadre d'une thèse en codirection ou en cotutelle (ces dépenses doivent être prévues lors du montage de la thèse).



Évolutions réglementaires en cours

Le bureau fait part au conseil de plusieurs évolutions réglementaires en cours ou en discussion au ministère. Aucune date n'est connue à ce jour pour l'application de ces dispositions (si elles sont effectivement appliquées).

Tout d'abord, il est envisagé une possibilité de soutenance en deux étapes, une première à huis clos devant un jury de 4 à 8 membres, dont au moins deux externes à l'institution du candidat, dont l'objectif est que la soutenance, sous sa forme actuelle, soit autorisée ou non. Plusieurs membres du conseil s'expriment pour dire qu'ils pensent cette évolution sans intérêt, ne faisant qu'ajouter de la complexité.

Une évolution des attributions des comités de suivi est également envisagée, avec un avis formel sur l'inscription en année supérieure, dès la fin de la première année (cet avis est donné actuellement chaque année à partir de la fin de la deuxième).

Enfin, il est envisagé de demander aux docteurs de prêter un serment d'intégrité après la soutenance.

Par ailleurs, une évolution concerne la possibilité d'établir des contrats doctoraux pour des entreprises privées, hors convention Cifre.

N.B. : Cette possibilité est effective depuis novembre 2011, et une demande a déjà été diffusée via l'ED MIIS. Les établissements travaillent sur les procédures, conventions types, etc.

Informations et questions diverses

Le bureau rappelle les échéances suivantes :

- constitution des comités de suivi des doctorants en première année pour la mi-février,
- entretiens individuels des directeurs de l'ED avec les doctorants en première année en mars,
- comités de pilotage des RIN 100 et 50 fin février, et de HAISCoDe début mars,
- recherche de candidats et communication des sujets à l'ED, pour publicité, au plus vite, pour les allocations RIN, HAISCoDe et établissement,
- organisation des auditions des candidats à ces allocations, par les laboratoires, en mai.

Fin de la réunion. 11 h.

Fait à Caen le 7 juin 2022.

